

VILLE
DE
FLUMET

73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme

N° 68/2026

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT DES VEHICULES**

Haut de la rue du mont-blanc

Le Maire de la Commune de FLUMET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R26-15 du Code Pénal,
VU que la commune souhaite reconstituer l'ancienne douane pour la fête de l'attelage,
VU que cette installation est prévue à l'emplacement initial de la douane, à savoir juste avant l'intersection du pont de la Germandière et de la RD1212
CONSIDERANT que le stationnement ne sera pas possible pendant la durée d'installation de cet édifice

ARRETE

Article 1 :

Les places de stationnement situées au-dessus du 218 rue du mont-Blanc seront inaccessibles tout l'été à compter du jeudi 23 juillet 6 heures du matin.

Article 2 :

Les places de stationnement situées au plomb du mur de l'église, au sommet de rue du mont-Blanc, côté gauche, seront inaccessibles à compter du jeudi 23 juillet - 6 heures du matin jusqu'au vendredi 24 juillet 2026 minuit.

Article 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Une évacuation par la fourrière pourra être demandée.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie

Est chargé chacun en ce qui le concerne.

Fait à Flumet, le 21 juillet 2026

Le Maire,
Jean-Christophe GROSSET-GRANGE



Téléphone 04 79 31 60 97 / 04 79 31 61 90
Site internet : www.flumet.fr - Courriel : mairie@flumet.fr